



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-520**

**Séance publique du**

**26 mars 2021**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210326- lmc1184996-DE-1-1
Date de signature : 01/04/21
Date de réception : jeudi 1 avril 2021
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE AU CLUB DES VILLES ET  
TERRITOIRES CYCLABLES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 26 mars 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/03/21, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES  
D.G.S.T. Adjoint Infrastructures et  
Déplacements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 MARS 2021

-----

Nomenclature : 7.10  
Divers

**RAPPORTEUR** : Monsieur Eric CHEVALIER

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : ADHESION DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE AU CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La commune d'Aix-en-Provence est adhérente au Club des Villes et Territoires Cyclables depuis 2009. Cette association a pour objet de créer une dynamique entre les collectivités territoriales adhérentes afin de faciliter, sécuriser et développer la circulation des cyclistes et l'usage du vélo comme mode de déplacement fonctionnel.

Créé en 1989 par dix villes pionnières telle que Bordeaux avec son Député-Maire M. Jacques CHABAN-DELMAS, le club regroupe aujourd'hui plus de 750 collectivités dans un réseau d'échanges, d'expériences et de collaborations techniques.

Il est important que la commune d'Aix-en-Provence, dans le cadre du développement de sa politique cyclable, poursuive sa participation à ce club et bénéficie des informations et retours techniques d'autres collectivités.

L'adhésion au club est soumise à cotisation selon les décisions annuelles de l'assemblée générale, en fonction de strates de population.

Pour l'année 2021, la cotisation est fixée 3 253€ (AG du 17/12/2020).

Je vous rappelle que notre assemblée avait délibéré en 2009 et 2014 pour autoriser l'adhésion de la commune et désigner ses représentants.

Le règlement intérieur du CVTC actuellement en vigueur (AG de 2014) prévoit que « .... les collectivités territoriales sont représentées par le Maire, le Président ou par l'élu qui a été désigné par délibération ou arrêté pour représenter la collectivité pour l'ensemble du mandat... ».

En conséquence, il convient de désigner un nouveau représentant du conseil Municipal ainsi que deux suppléants. Les listes des candidats doivent être déposées auprès du Service des Assemblées un jour franc au moins, avant la date du Conseil Municipal.

Selon les dispositions de l'article L 2121 -21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nomination ou présentation est votée à bulletin secret ; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, à ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par Madame le Maire.

Compte tenu de ces indications, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- DECIDER** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation.
- PROCEDER** aux désignations d'un représentant titulaire et de deux suppléants dans les conditions ci-dessus précitées.

DL.2021-520 - ADHESION DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE AU CLUB DES VILLES  
ET TERRITOIRES CYCLABLES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL  
MUNICIPAL-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

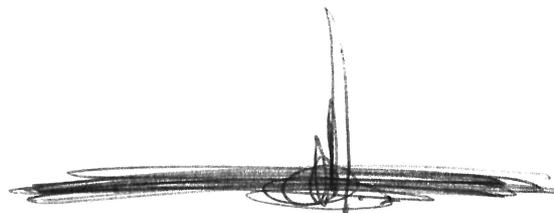
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**RAPPORT N° 01.12 : ADHESION DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE AU CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LISTES DEPOSEES**

**LISTE « LA PASSION D'AIX »**

TITULAIRE : ERIC CHEVALIER

1<sup>ER</sup> SUPPLEANT : KAYANE BIANCO

2<sup>EME</sup> SUPPLEANT : AMANDINE JANER

**LISTE « AIX AU CŒUR »**

TITULAIRE : BEATRICE BENDELE

1<sup>ER</sup> SUPPLEANT : ALAIN PARRA

2<sup>EME</sup> SUPPLEANT : PIERRE-PAUL CALENDINI

**RESULTATS**

**LISTE « AIX AU CŒUR »**

POUR : 9

CONTRE : 39

ABSTENTION : 6

**LISTE « LA PASSION D'AIX »**

POUR : 39

CONTRE : 9

ABSTENTION : 6

**SONT ELUS A LA MAJORITE:**

**LISTE « LA PASSION D'AIX »**

TITULAIRE : ERIC CHEVALIER

1<sup>ER</sup> SUPPLEANT : KAYANE BIANCO

2<sup>EME</sup> SUPPLEANT : AMANDINE JANER